

Trois recours contre la rénovation de la Samaritaine

Décidément, les riverains ont une dent contre les projets du groupe LVMH.

Alors que les défenseurs du bois de Boulogne ont remporté il y a dix jours une victoire sur le géant du luxe en faisant annuler le permis de construire de sa future fondation pour l'art contemporain, trois associations locales viennent de déposer des recours contre son programme de rénovation de la Samaritaine (I^{er}). SOS Paris, Accomplir et Ensemble rue Baillet ont attaqué devant le tribunal administratif la révision simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) votée en juillet 2010 par le Conseil de Paris. Cette décision permet notamment à LVMH de surélever le grand magasin de la rue de Rivoli de 7 m. C'est justement là que le bât blesse. « Nous n'avons rien contre la rénovation de la Samaritaine, au contraire, tient à préciser Elisabeth Bourguinat, porte-parole d'Accomplir. Mais, encore une fois, la mairie de Paris accorde des passe-droits. » Outre la crainte que cette dérogation donne des idées à d'autres propriétaires d'immeubles et défigure l'harmonie parisienne, les associations estiment que, loin d'être d'intérêt général, le projet sert « le seul intérêt de LVMH ». Pour faire annuler la révision du PLU, elles arguent aussi du manque d'information des élus parisiens lors du vote. Ces recours, qui ne seront pas jugés avant dix-huit mois, ne devraient pas — dans un premier temps — stopper le lancement des travaux annoncé pour 2012.